

Commission de l'Éducation du  
**PARLEMENT**  
DE LA  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Session 2016–2017

---

24 OCTOBRE 2016

---

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

SÉANCE DU LUNDI 24 OCTOBRE 2016 (APRÈS-MIDI)

---

**TABLE DES MATIÈRES**

|          |  |           |
|----------|--|-----------|
| <b>1</b> | <b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>  | <b>3</b>  |
| 1.1      | Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Païement des traitements de septembre des enseignants».....  | 3         |
| 1.2      | Question de Mme Valérie De Bue à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Mixité dans les cours de gymnastique» .....   | 4         |
| 1.3      | Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Mixité des cours de gymnastique en secondaire».....  | 4         |
| 1.4      | Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Bilan du partenariat avec Teach4Belgium» .....  | 6         |
| 1.5      | Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Bilan et publicité du dispositif OLC» .....   | 7         |
| 1.6      | Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Programmes de formation scientifique pour le troisième degré du qualifiant et du professionnel» ..... | 8         |
| 1.7      | Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «École en milieu rural» .....  | 9         |
| 1.8      | Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Avenir de l'ITCF de Renaix» .....   | 10        |
| <b>2</b> | <b>Ordre des travaux</b>   | <b>11</b> |

**Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15h20.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Païement des traitements de septembre des enseignants»

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Il me revient de toutes parts que de nombreux membres du personnel de l'enseignement (enseignants, directeurs, etc.), surtout temporaires, mais pas seulement, n'auraient pas encore été payés à la mi-octobre, ou ne l'auraient été que partiellement, pour le mois de septembre, et ce en dépit du fait que les pouvoirs organisateurs ont l'obligation d'avancer ces traitements le cas échéant.

Une surcharge administrative, liée au nouveau modèle de S12, tant au sein des secrétariats que de l'administration serait à l'origine de cette situation. Certains de ces enseignants avaient d'ailleurs été prévenus dès le début du mois de septembre de probables retards. On peut pourtant aisément imaginer les difficultés dans lesquelles un retard de paiement peut plonger les personnes concernées.

Qu'est-ce qui justifie ces retards? Comment se fait-il qu'ils n'ont pas pu être évités, alors qu'ils étaient prévisibles? Qu'avez-vous mis en place pour éviter au maximum ces retards et pour les résorber au plus vite?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – Les problèmes de paiement qui se sont posés lors de cette rentrée scolaire sont essentiellement liés aux effets de l'entrée en vigueur de la réforme des titres et fonctions qui a été une source de difficultés pour les pouvoirs organisateurs subventionnés du secondaire et de promotion sociale. C'est du reste cette entrée en vigueur de la réforme qui avait justifié la modification du document S12 dans le secondaire, afin que les PO puissent communiquer à l'administration la situation, au regard des dispositions de basculement et des mesures transitoires portées par le décret du 11 avril 2014, de leurs membres du personnel.

L'absence de paiement fin septembre, voire à la mi-octobre – nous avons en effet avancé le paiement au 5 octobre pour essayer d'avoir le moins possible d'enseignants non payés – est majoritairement due au fait que les PO n'ont pas en-

voyé à temps les documents S12 à l'administration ou ont adressé des dossiers erronés ou incomplets. Les personnels concernés sont quasi exclusivement des temporaires parce que les lignes de paie des définitifs courent sans date de fin, et donc amènent une liquidation automatique à la fin du mois de septembre, sauf situations tout à fait exceptionnelles. Les chiffres de paie, si l'on compare 2015 et 2016, permettent de relativiser l'effet des difficultés de rentrée, même si je n'ignore pas que, pour chaque enseignant qui n'est pas payé peuvent surgir des difficultés personnelles liées, par exemple, à des remboursements de prêts, etc., et que la situation n'est donc jamais simple.

Je dispose d'un document que je vous transmettrai en séance, document qui montre que, comparativement à l'an dernier, le nombre de membres du personnel rémunérés à l'heure a diminué de 2 530 unités, soit 2 % de différence. Si c'est important, cela n'atteint quand même pas 10 %. La diminution concerne principalement les membres du personnel gérés par la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné. Il faut aussi rappeler que si le gouvernement a octroyé des moyens pour renforcer les services chargés de la fixation et de la liquidation des traitements (FLT), ceux-ci ne sont pas tous arrivés à temps pour que les agents soient formés et directement opérationnels pour cette rentrée. C'est tout à fait indépendant de la réforme des titres et fonctions. Les agents ont fait d'énormes efforts pour circonscrire au maximum les difficultés. De nombreuses interventions vers mon cabinet et vers les services de l'administration démontrent que l'ampleur des difficultés n'avait pas été estimée, tant par les PO que par leurs fédérations, et ce en dépit des efforts d'information de la part des fédérations et de l'administration qui avaient organisé des ateliers pratiques sur la réforme des titres et fonctions.

Comme vous le savez, nous avons longuement discuté de la réforme des titres et fonctions et de l'implémentation qui s'est révélée compliquée pour plusieurs raisons. Une des conséquences en est, en partie, le problème que vous relevez. Si l'administration ne reçoit pas en temps utile les documents nécessaires au paiement, des difficultés surgissent inéluctablement, mais, dans de nombreux cas, une collaboration très fructueuse s'est nouée avec les directions, les secrétariats de direction et les services de gestion. Des remerciements sont d'ailleurs parvenus à l'administration. En effet, si des problèmes subsistent, plusieurs cas ont pu être résolus, il faut le souligner.

Au vu de l'ampleur des difficultés, des exigences administratives ont été aménagées notamment dans l'utilisation de Primoweb. Les dates de clôture de liquidation en septembre et en octobre ont été reculées jusqu'à la dernière date techniquement possible, afin de maximiser les chances de liquidation des dossiers parvenus à l'administration. Nous poursuivrons les efforts en

cette fin du mois d'octobre, pour la liquidation intermédiaire de novembre, ainsi qu'en novembre.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Je vous remercie pour vos nombreuses explications. Vos justifications sont très claires tant pour la réforme, avec la modification des S12, que pour les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, notamment par les pouvoirs organisateurs.

Je suis étonnée du nombre de personnes qui en parlent. Beaucoup de cas sont diffusés. Je souligne donc l'urgence de résorber, maintenant que nous sommes à la fin octobre, les retards de septembre, mais aussi d'octobre.

Nous savons que le mois de la rentrée scolaire est plus lourd pour les familles. J'insiste donc pour que ces retards soient résorbés et ne s'accumulent pas.

**1.2 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Mixité dans les cours de gymnastique»**

**1.3 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Mixité des cours de gymnastique en secondaire»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (Assentiment)

**Mme Valérie De Bue (MR).** – Il y a quelques jours, nous avons pu constater une certaine discorde au sein du gouvernement à propos de la mixité dans les cours de gymnastique.

Les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, la Suisse et la Grande-Bretagne sont autant de pays qui organisent des cours d'éducation physique mixtes dans le secondaire, depuis plusieurs décennies. Face à ces voisins et pays proches, la Belgique fait figure d'exception. Pourtant, une première réflexion a abouti à la rédaction d'une circulaire en 2014, prévoyant la possibilité d'organiser des cours de gymnastique mixtes sous certaines conditions.

Cependant, la circulaire établit comme principe de base que les cours pour filles et garçons ne sont pas mixtes, mais elle définit certaines exceptions. C'est le cas pour les élèves du troisième degré de transition en éducation physique, ceux des deuxième et troisième degrés de l'enseignement technique de transition et de qualification, mais c'est aussi le cas dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et intégré dans le projet d'établissement qui sera tenu à la disposition du service de l'Inspection et des services de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Vous pouvez constater que les conditions sont relativement lourdes.

Madame la Ministre, dans quelle mesure

cette circulaire a-t-elle été mise en œuvre? Il nous revient que seules deux écoles ont souscrit au projet. Une évaluation du processus est-elle en cours? Pouvons-nous en connaître les grandes lignes?

La relance de ce débat a fait apparaître des avis partagés, au niveau des PO, des directeurs d'école, des experts, des citoyens et des adolescents, qui se sont tous exprimés à la suite de l'exposition médiatique du sujet. J'ai été interpellée par le mini-sondage publié sur le site internet de *La Libre*. Ainsi, sur plus de 3 400 réponses, 56 % étaient favorables à la mixité, 32 % étaient contre et 12 % sans avis.

Parmi les arguments contre figurent la gêne, le complexe par rapport au corps, l'inégalité des performances entre filles et garçons, le risque d'augmentation du taux d'absentéisme en fonction de certaines confessions et l'incidence négative sur le nombre d'heures de cours et sur l'emploi. Parmi les arguments pour figurent l'abolition des différences et l'apprentissage du respect mutuel.

Cette proposition fait-elle l'objet de discussions dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence? En effet, lors d'un débat précédent en séance plénière, la ministre du Droit des femmes et de l'Égalité des chances avait clairement expliqué que des discussions seraient menées dans ce cadre. Or je n'ai encore rien vu à ce sujet dans les rapports des groupes de travail.

Avez-vous déjà envisagé d'entreprendre une négociation obligatoire tripartite?

Le réseau libre confessionnel subventionné catholique était partie prenante à la circulaire de 2014. Comptez-vous inviter l'ensemble des réseaux à adopter la mixité dans les cours de gymnastique?

Comment aborder la question avec les professeurs de gymnastique? On ne donne pas cours de la même manière à un garçon et à une fille. Concernant les vestiaires, il importe que chacun puisse avoir le sien. La question de la sécurité a-t-elle été abordée, sachant que des professeurs masculins ne peuvent pas pénétrer dans les vestiaires féminins et vice versa?

Outre ces questions pratiques, comment vous situez-vous dans ce débat? Ne serait-il pas judicieux d'aller plus loin que cette circulaire assez contraignante qui, à mon avis, n'a pas incité beaucoup d'écoles à suivre cette voie?

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Le contexte est le même: votre réaction, Madame la Ministre, à la proposition de rendre obligatoires les cours de gymnastique mixtes.

Cette idée fait suite à une première réflexion menée à ce sujet, en 2014. À l'époque, l'administration et les réseaux d'enseignement avaient déjà marqué leur accord sur le principe et une circulaire prévoyant la possibilité d'organiser

ces cours mixtes sous certaines conditions avait été approuvée.

Que pensez-vous de l'initiative de votre collègue, la ministre Simonis, de communiquer par voie de presse?

Vous semblez estimer que la circulaire est suffisante. Combien d'écoles proposent-elles déjà la mixité dans les cours de gymnastique en secondaire? Rencontrent-elles des difficultés particulières? Une évaluation a-t-elle été réalisée? Quels sont les apports de cette mixité dans le sport?

On connaît les enjeux de la pratique sportive chez les jeunes et chez les femmes. Notre Parlement s'est prononcé récemment à cet égard en déposant une proposition de résolution. Le sport à l'école fait également partie des enjeux de santé, d'épanouissement et d'apprentissage du vivre ensemble. La mixité pourrait-elle favoriser ces éléments? Quelle est votre position? Où en est le débat au sein du gouvernement?

Les acteurs du monde éducatif, ce sont les écoles, mais ce sont aussi les associations d'aide en milieu ouvert et les organisations de jeunesse, qui ont identifié tous les mécanismes de sexisme et qui, en général, mettent tout en œuvre pour les lever.

En outre, les formations Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) sont régulièrement utilisées pour travailler à la déconstruction des stéréotypes. Il importe que les pouvoirs publics puissent aider les acteurs du monde éducatif à déconstruire ces modèles patriarcaux et à favoriser des attitudes et des comportements respectueux de l'autre. Il s'agit – et cette dimension doit aussi être intégrée dans le Pacte pour un enseignement d'excellence – d'accroître l'*empowerment* des filles et d'aboutir autant que possible à une école qui favorise l'émergence de l'égalité concrète entre garçons et filles à tous les âges de la vie. Si cette égalité est relativement acquise à l'école primaire, un travail important doit être mené en secondaire.

Madame la Ministre, quelle stratégie comptez-vous adopter?

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Les objectifs du cours d'éducation physique sont, aujourd'hui, l'amélioration de la santé, de la sécurité, de l'expression et de la culture motrices et sportives.

Il est vrai que beaucoup de pays organisent l'éducation physique en mixité. Ce n'est pas l'usage chez nous en secondaire, en tout cas pour les cours de la formation commune.

Depuis 2014, il est possible pour les établissements d'organiser des cours communs aux filles et aux garçons dans le cadre de projets particuliers. Vous avez toutes les deux fait référence à la circulaire 5795. Ces projets particuliers doivent être intégrés dans le projet d'établissement. S'ils

portent sur l'année scolaire entière, l'avis favorable de l'Inspection est requis.

Aujourd'hui, cinq établissements ont fait le projet d'organiser les cours d'éducation physique en mixité pour tout ou partie de leurs élèves, pour l'année scolaire en cours. L'Inspection a rendu un avis favorable sur trois des projets – l'Athénée royal d'Ouffet, le Centre d'enseignement secondaire libre Notre-Dame des Champs à Uccle et l'Institut Reine Fabiola à Etterbeek – et un avis défavorable sur deux projets: l'Institut Don Bosco à Tournai et l'IPES de Seilles, implantation de Gesves. Mais les contacts se poursuivent entre ces deux écoles et l'Inspection en fonction de l'évolution du projet, ce qui permettrait peut-être à l'Inspection de revoir son avis.

L'évaluation de ce dispositif me semble prématurée: non seulement il est récent, mais il concerne aujourd'hui un petit nombre d'écoles. Cela dit, je parle ici de la formation commune. Il existe d'autres expériences de mixité réussies dans les options de base d'éducation physique. Elles sont beaucoup plus nombreuses. Même là, on constate que des sous-groupes garçons-filles se forment spontanément ou sont formés par l'enseignant en fonction des niveaux ou des genres. Certains y enseignent en *team teaching* – un homme prend surtout en charge les activités des garçons et une femme, celles des filles – et en cherchant des formes de différenciation pour rejoindre les centres d'intérêt et les possibilités de chacun, en termes de développement personnel. En effet, ils ne sont pas forcément identiques. Si l'on veut organiser des cours mixtes, il faut pouvoir organiser une différenciation interne de ces activités.

Si une généralisation des cours d'éducation physique mixtes peut paraître séduisante, elle ne peut se faire sans un projet bien charpenté, avec des professeurs attentifs à proposer des activités propres à développer les compétences de tous les élèves, et formés à cette fin.

Les professeurs d'aujourd'hui sont plutôt préparés à enseigner à des groupes non mixtes et les contenus qu'ils donnent à leurs cours pour satisfaire au programme sont effectivement «genrés»: davantage de danse et d'expression chez les filles, davantage de sports collectifs chez les garçons.

Dans la perspective de cours d'éducation physique mixtes, un chantier colossal devrait être ouvert en formation continuée pour permettre aux enseignants d'acquérir des compétences complémentaires en spécialisation des contenus et en gestion des groupes et classes mixtes.

Il faudrait aussi prévenir, par cette formation, les difficultés identifiées par des chercheurs en France. Différentes études, dont celle de la spécialiste du domaine, Geneviève Cogérino, montrent qu'il existe en France un certain nombre de difficultés entraînant une discrimination négative à l'égard des filles dans les cours d'éducation phy-

sique mixtes. L'étude montre, par exemple, que les filles sont en moyenne moins bien notées que les garçons lors des évaluations, notamment parce que les activités – majoritairement sportives – proposées au cours par les programmes conviennent mieux aux garçons; mais aussi parce que l'on constate que, dans une classe mixte, les interactions verbales et comportementales entre enseignant et élèves sont en faveur et/ou en direction des garçons.

Les autres difficultés d'éducation, d'infrastructures, de vestiaires que vous avez mentionnées doivent également être prises en considération.

Organiser des cours mixtes d'éducation physique ne peut se faire sans un important travail en amont pour que toutes les conditions soient réunies. Ce n'est pas forcément évident.

Pour l'instant, la question n'a pas encore été soumise au gouvernement. Même si les travaux du Pacte prennent en compte la dimension du genre et que certains apports participatifs sont transmis au groupe central, la thématique n'est pas abordée en tant que telle. Pour l'instant, le groupe central définit les priorités.

Ce que je retiens comme axe fort du Pacte, mais aussi de mes contacts avec le terrain, c'est qu'il est nécessaire de laisser de l'autonomie aux écoles sur cette question.

Cette autonomie figure déjà dans la circulaire. Si certains acteurs, à un moment donné, désirent discuter de cette circulaire, je n'y vois pas d'inconvénient. Aujourd'hui, comme vous le constatez, certaines demandes sont rencontrées. Pour ma part, je préconise de laisser aux écoles, en fonction de leur situation et de leur projet pédagogique, le soin de décider des modes d'organisation des cours d'éducation physique.

**Mme Valérie De Bue (MR).** – On sent que sur cette question deux points de vue s'opposent au gouvernement. Mme Simonis souhaite avancer à tout prix, tandis que vous êtes plus réservée.

Lors d'un débat sur la mixité mené en séance plénière, le gouvernement avait déclaré que le sujet serait inclus dans le débat sur le Pacte d'excellence et je pense que c'était le bon moment.

Ce vaste travail, mené depuis deux ans, concerne en effet des questions de société essentielles. D'une part, cette circulaire reste très confidentielle et, d'autre part, il faut préparer la généralisation et l'accompagner sur le plan de la formation et de l'organisation pratique. Or, dans l'état actuel des choses, aucune voie n'est réellement suivie. Je ne vois aucune perspective d'évolution et suis donc déçue. Je ne peux que constater l'expression cacophonique du gouvernement.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Nous

sommes d'accord sur le diagnostic des points de vue à double voie, alors qu'il faudrait être plus clair. Le gouvernement doit assumer ses responsabilités.

Les enseignants doivent travailler en fonction des spécificités des élèves et les groupes doivent donc être constitués en fonction parfois du genre, parfois des compétences, parfois des performances...

Cette différenciation au sein des cours n'a pas seulement sa place dans les cours d'éducation physique, elle peut aussi être enrichissante dans l'ensemble des matières. Le corps enseignant doit certainement mener cette réflexion et donc être formé à ce type de pédagogie.

Cela nous ramène à l'importance de la formation sur les questions de genre: comment travailler avec des groupes mixtes en développant le potentiel de tous les élèves? La problématique du genre est peut-être présente dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, mais nous sommes plusieurs à insister pour que la dimension du genre soit intégrée dans la formation de base des enseignants et pas seulement dans la formation continue.

#### **1.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Bilan du partenariat avec Teach4Belgium»**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** –

Teach4Belgium est une ASBL dont on a parlé lors de la Conférence Label européen des langues, à laquelle vous étiez présente et où vous aviez fait un discours inaugural. À cette occasion, une enseignante ayant suivi la formation de Teach4Belgium a présenté la manière dont elle vivait l'expérience avec l'ASBL. Son témoignage est le reflet d'un triste constat, à savoir qu'aujourd'hui l'équité n'existe pas ou est biaisée dès la base. Cette enseignante a expliqué que les élèves appartenant à un milieu socioéconomique faible auraient, à l'âge de 15 ans, en moyenne trois années de retard par rapport aux élèves appartenant à un milieu socioéconomique moyen ou favorisé. Elle a indiqué que quelque 50 % des écoles bruxelloises étaient des écoles d'indices 1 à 5 (sur une échelle de 1 à 20).

Madame la Ministre, partagez-vous ce constat? Reflète-t-il une réalité à laquelle vous êtes confrontée? Quelle est votre analyse de Teach4Belgium? La Fédération Wallonie-Bruxelles intervient aux côtés de sponsors ou de privés. Quel est le retour que vous en avez? Pourquoi faut-il passer par une ASBL pour arriver au résultat vanté? Peut-on faire un bilan après 3 ans d'existence de l'ASBL?

Dispose-t-on de chiffres? Un contrôle est-il effectué en la matière?

Concernant les professeurs qui ont reçu une formation de Teach4Belgium, le retour de la part des directions d'écoles est-il positif? Parmi ces professeurs, ceux qui sont dans des écoles y restent-ils ou, forts de l'expérience acquise, préfèrent-ils s'en aller?

Le constat est sans doute malheureux, mais il existe des écoles en difficulté. Or, si les enseignants qui ont bénéficié de cette formation décident de ne plus travailler dans celles-ci ou estiment qu'ils ne trouvent pas le moyen d'y valoriser leur présence, la préoccupation est d'ordre personnel et non pas collectif. L'intérêt dont nous parlons est pourtant bel et bien collectif.

**Mme la présidente.** – Je souhaite la bienvenue aux élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste Herseaux, ainsi qu'à leurs enseignants et enseignantes et à leur directeur. Cette école est parrainée par notre collègue, Mme Vandorpe. Vous êtes d'autant plus chez vous que cette commission concerne l'enseignement obligatoire.

*(Applaudissements)*

J'espère que vous passez une agréable journée parmi nous et dans ce très beau bâtiment qu'est le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Teach4Belgium a vu le jour en Belgique, en 2013, sous l'impulsion d'entrepreneurs sociaux. Notre Fédération Wallonie-Bruxelles, comme la Communauté flamande, affiche en effet un indice d'iniquité scolaire important.

Les derniers chiffres de l'enquête PISA montrent que les écarts de résultats entre les 25 % des élèves de 15 ans à indice socioéconomique élevé et les 25 % des élèves de 15 ans à indice socioéconomique bas, est de 112 points PISA sur la moyenne générale de l'OCDE qui est de 500 points. Cela correspond bien aux trois années de scolarité.

Force est de constater que près de 50 % des écoles de la Région bruxelloise disposent actuellement de cet indice socioéconomique particulièrement faible et font dès lors partie des classes 1 à 5 en encadrement différencié. Nous sommes conscients de cet écart en matière d'équité scolaire. Réduire celui-ci est l'un des grands enjeux du Pacte d'excellence.

Une expérience de terrain telle que Teach4Belgium pourra, selon moi, nous apporter des pistes de solutions en matière, par exemple, d'accompagnement des enseignants. Étant donné que les enseignants formés par Teach4Belgium ne sont dans les écoles que depuis deux ans, l'association n'a pas encore pu vraiment apprécier l'impact que ceux-ci peuvent avoir sur les résultats des élèves.

On peut toutefois observer un réel intérêt de

la part de jeunes étudiants désireux de se lancer dans la profession d'enseignant par le biais de ce programme de formation. Lors de la rentrée 2014, ces jeunes étaient 21. En 2015-2016, ils furent 31 et 26. Ils enseignent dans des matières en pénurie dans 40 écoles à indice socioéconomique faible de la FWB.

Les écoles qui accueillent ces enseignants nous donnent un retour très positif au sujet de leur qualité et de leur engagement. Par exemple, lorsqu'une opportunité se présente, ils restent dans la même école entre la première et la deuxième année de formation.

On pense également que l'accompagnement de ces jeunes enseignants par des tuteurs est une expérience intéressante et l'on peut observer qu'après les deux années, plus de 80 % d'entre eux restent dans le milieu scolaire et éducatif.

À ma connaissance, il y a eu toutefois des oppositions de la part de certains établissements scolaires, tous réseaux confondus, pour accueillir des enseignants de Teach4Belgium.

La raison principale invoquée par ces écoles est que l'association est financée par des mécènes et des fondations privées. Personnellement, je considère cette initiative comme un projet pilote parmi d'autres projets pilotes au sein de notre Fédération. Les responsables de l'association m'ont assuré qu'il n'entraîne pas dans leurs intentions de privatiser l'enseignement, ou la formation des enseignants, ou encore d'en prôner la privatisation. Nous avons une bonne collaboration avec cette association depuis le début et nous travaillons en totale transparence.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je remercie Mme la ministre de sa réponse. Je prends acte de ce que le constat, même s'il est triste, est correct.

Je suis d'accord sur le fait qu'il faut prendre du recul par rapport à l'expérience et que deux années ne suffisent pas à tirer toutes les conclusions, même si celles que vous tirez à titre provisoire sont déjà bien intéressantes.

Je m'étais laissé dire que certaines écoles s'étaient opposées à l'initiative, au prétexte qu'elle émanait du privé. Nous vivons dans un monde où on nous bassine du matin au soir qu'il faut mettre fin aux tabous et qu'il faut casser les habitudes. On part ici du principe que parce que cela vient du privé, ce serait forcément mauvais, alors que tout ce qui est fait sur le terrain prouve que c'est utile. Il faut remettre les pendules à l'heure. Peut-être votre réponse aura-t-elle servi à cela. Je soutiens en tout cas cette initiative et suis heureux de constater que vous faites de même.

### **1.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Bilan et publicité du dispositif OLC»**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Même si j'ai eu du mal à l'implanter dans ma commune, je chéris depuis longtemps le dispositif «Ouverture aux Langues et aux Cultures» (OLC). Une école a cependant ouvert une section pour apprendre le chinois, du fait de la présence d'un restaurant chinois en face de l'établissement. Le dispositif fonctionne bien et une dynamique très vivante s'est installée dans cette école grâce au chinois.

Il me semble utile aujourd'hui de faire le point sur ce dispositif.

Comment fonctionne ce système en Fédération Wallonie-Bruxelles? Combien d'établissements participent en moyenne chaque année?

Combien de jeunes y participent-ils? Cette opération se faisant sur une base volontaire, ils peuvent refuser d'y participer. Quelle est la proportion entre ceux qui acceptent et ceux qui refusent? Quel est le profil des écoles et des élèves participant à l'OLC? Quels objectifs vous assignez-vous? Aujourd'hui, la Chine, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, le Maroc, le Portugal, la Roumanie et la Turquie sont parties prenantes à l'OLC. Des ouvertures sont-elles envisageables pour avoir une palette encore plus large de pays participants? Nous avons accueilli, entre autres, des enfants d'origine russe ou tchétchène. Il serait intéressant que ces États participent à l'OLC.

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Il n'est pas inutile de faire le point sur ce programme peu médiatisé. Chaque année, les écoles qui sont inscrites dans un partenariat d'OLC doivent dresser un bilan de la collaboration. C'est l'occasion pour la direction de transmettre des remarques, positives ou non, à l'administration. Ces bilans sont discutés avec les pays partenaires lors de réunions de comités bilatéraux. Si une situation problématique est constatée, le chargé de mission du programme OLC et le responsable de l'ambassade se rendent à l'école pour trouver des solutions. Par ailleurs, les directeurs et les enseignants participant à ce programme peuvent, en cas de besoin, contacter l'administration tout au long de l'année.

En général, le bilan est positif et de nombreuses directions d'école engagées dans cette opération insistent sur la qualité du travail des enseignants chargés de l'OLC. Des statistiques annuelles sont publiées sur le site [www.enseignement.be/OLC](http://www.enseignement.be/OLC). Les données concernant l'année 2015-2016 ne sont pas encore disponibles, mais je peux vous dire qu'en moyenne, 350 à 400 écoles participent à l'OLC. Ce programme propose deux types d'activités. La première consiste en des cours de langues facultatifs et pour les enfants dont les parents en ont fait la demande, qui se déroulent en dehors de l'horaire scolaire. Ces cours sont assurés par l'enseignement OLC seul. Aujourd'hui, plus de douze mille élèves, de tous les pays partenaires, y sont inscrits. La se-

conde activité consiste en des cours d'ouverture aux langues et aux cultures, donnés pendant les cours obligatoires et en français. Ils s'adressent à tous les élèves de la classe et sont donnés conjointement par l'enseignant OLC et le professeur belge. Ces cours sont donnés à plus de quatre cents classes.

Les cours de langues en dehors de l'horaire scolaire étant facultatifs, la proportion d'élèves qui les suivent par rapport au total de la classe n'est pas connue de l'administration. La participation des écoles à ce programme est totalement libre. Chaque année, une circulaire est envoyée aux directions pour lancer la campagne d'inscription. L'école qui souhaite y participer peut manifester son intérêt auprès de la direction générale de l'enseignement obligatoire. À notre connaissance, nos partenaires n'ont pas de programmes similaires. Le nôtre est original et inédit en matière d'interculturalité et d'intérêt à la diversité linguistique ou culturelle.

De nombreuses écoles font de l'éducation à la diversité sans pour autant participer à l'OLC; ce n'est effectivement pas la seule manière de faire de l'interculturel. À mon sens, ce programme est un bon élément déclencheur.

La Tunisie a signé un accord de collaboration en juin dernier. D'autres pays réfléchissent à adhérer au programme OLC. Au vu des enjeux actuels de vivre ensemble et du besoin indispensable de répondre à la valorisation de la culture d'origine des élèves, je pense que cette opération doit être valorisée et renforcée.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Douze mille enfants qui fréquentent ce type d'initiative lancée dans près de 400 écoles, ce n'est pas fréquent. C'est un beau résultat.

Je me permets de vous suggérer de développer davantage encore ce projet en collaboration avec les Relations internationales, c'est-à-dire avec Rudy Demotte et Didier Reynders.

J'ai assisté à une des leçons et je me suis rendu compte que ces enfants n'ont qu'une seule ambition: toucher davantage la diversité. Cela pourrait donc être un plus, mais on ne peut le faire qu'avec eux.

Je vous avais dit que je serais un peu sarcastique. J'espère que vous ne devrez pas un jour ajouter le Québec à l'OLC. L'avenir nous le dira.

#### **1.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Programmes de formation scientifique pour le troisième degré du qualifiant et du professionnel»**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – J'ai été interpellé dernièrement par des enseignants en sciences



de l'enseignement officiel qui m'ont fait part de leur désarroi et de leurs interrogations concernant le programme de formation scientifique, enseigné pendant deux heures par semaine dans l'enseignement qualifiant et professionnel. Selon leurs dires, ils ne seraient pas encore en possession de ce programme.

Or, me dit-on, les programmes devaient leur parvenir au plus tard en novembre. J'imagine qu'il est difficile de travailler dans cette situation. Qu'en est-il? Si le fait est avéré, où se situe le blocage? D'où vient ce retard? Comment se fait-il que les enseignants ne soient pas encore en possession de leur programme? Dans le pire des cas, celui-ci sera-t-il remis en novembre? Dans la négative, ne faudrait-il pas intervenir de manière plus directive? Je crois que c'est ainsi que l'on finit par démotiver les plus motivés, à savoir les enseignants.

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Le 18 juillet, la commission des programmes a informé le service des Affaires pédagogiques et réglementaires de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'elle remettait un avis favorable concernant ce programme. Il est vrai que le processus décretaal de validation est un peu long. Il prévoit que le programme est envoyé au Service général du pilotage et du système éducatif, qui le transmet au Conseil général de concertation. Ensuite, le Service général du pilotage soumet le programme et les différents avis à mon approbation.

Dès lors, dans l'attente de la finalisation de ce processus, le service des Affaires pédagogiques a pris des dispositions pour aider les équipes dans les écoles. Le 31 août, un courriel a été envoyé à tous les établissements du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) informant que le programme était en fin de processus. Il renseignait les coordonnées de tous les conseillers pédagogiques pour les questions relatives à la période intermédiaire. Ces derniers ont mis à la disposition des enseignants le programme concerné, dans le but de leur permettre de se l'approprier pour le mettre en application aussi vite que possible, quand il aurait obtenu l'approbation ministérielle. Ce programme a été mis à disposition via une *dropbox* et tous les enseignants concernés l'ont reçu par courriel.

Par ailleurs, je rappelle qu'une série de mesures pédagogiques ont été prises anticipativement à cette rentrée afin de soutenir les enseignants, car nous savons qu'il n'est pas toujours évident de mettre un nouveau programme en œuvre. Le faire au pied levé l'est encore moins, nous le découvrons aussi avec le cours de philosophie et de citoyenneté. Des formations de présentation du programme ont ainsi été organisées dans tout le réseau. Il y a eu cinq journées en janvier. Des formations sur les outils qui accompagnent le programme ont été organisées l'année scolaire dernière et proposées dans le catalogue des

formations du réseau depuis juin. Les dépliants imprimés au Centre technique et pédagogique de Frameries ont été envoyés en juin dans toutes les écoles, pour présenter l'outil pédagogique valise qui accompagne le programme. Un récapitulatif réglementaire est en cours au sein de la direction des affaires pédagogiques et réglementaires pour rappeler aux enseignants les programmes de sciences à appliquer dans l'attente de l'approbation du programme définitif.

Je sais que cela prend du temps et que ce n'est pas simple pour les enseignants qui sont sur place, mais des outils leur ont quand même été fournis afin qu'ils bénéficient d'un maximum de soutien.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Vous avez l'honnêteté de reconnaître les faits. Je note que vous vous êtes efforcée de remédier à la longueur du processus de validation. Pour ma part, je suis convaincu qu'il y a lieu de le simplifier. Je vais donc plancher sur une proposition de décret allant dans ce sens.

Je comprends que certains acteurs doivent donner un avis, mais je veux d'abord comprendre les personnes de terrain, car c'est là que se fait l'éducation.

### 1.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «École en milieu rural»

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Une proposition de résolution a été évoquée tout à l'heure sur un sujet identique, également en milieu rural. Je ne vous demanderai donc pas, Madame la Ministre, de répéter ce que vous avez sans doute dit à ce sujet. Ma question a plutôt une portée informative.

Aujourd'hui, les grandes villes connaissent une forte poussée démographique, ce qui justifie la construction de bâtiments scolaires. Je n'ai aucune difficulté à reconnaître qu'il s'agit d'une priorité. Dans les campagnes, la réalité est parfois très différente. Il arrive que la survie d'une école soit suspendue au déménagement d'une famille.

Quelles sont les normes en vigueur? Quelles sont les mesures qui, nonobstant certaines normes, permettent parfois de maintenir une école? Ce n'est pas à l'enseignante que vous êtes que je dois rappeler qu'une école représente bien plus qu'un projet pédagogique. C'est aussi un tissu social, familial, un réseau de relations autour de l'école et c'est encore plus vrai en milieu rural.

Existe-t-il des statistiques pour les dix dernières années sur le nombre d'écoles qui auraient dû fermer? A-t-on pu géolocaliser tous ces éléments par province? Comment travaille-t-on, dans ce type de dossier, avec les pouvoirs organisateurs des communes concernées? En effet, quel que soit

le réseau – libre, Fédération Wallonie-Bruxelles ou communal, forcément – le bourgmestre est souvent le premier à être confronté à ces réalités scolaires et extrascolaires. L’administration et/ou le cabinet ont-ils des contacts particuliers avec le bourgmestre ou l’échevin de l’Éducation pour avertir d’un possible dérapage? Selon moi, une mobilisation plus directe des élus locaux pourrait éviter des catastrophes.

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l’Éducation. – C’est bien l’arrêté royal de 1984 qui constitue la base légale des normes de maintien. Même si aucune dérogation à ces normes n’est prévue, il existe une exception pour les écoles et les implantations dans les communes avec une densité de population inférieure à 75 habitants par kilomètre carré. Si les normes de rationalisation sont atteintes à 80 % du minimum requis, l’école est maintenue ouverte, sans restriction, si les élèves qui y sont inscrits ne trouvent pas une école ou une implantation du même réseau plus proche de leur domicile.

Par cette mesure, le législateur fait preuve de l’importance accordée à la survie des écoles rurales, tout en veillant à la liberté des parents dans le choix de l’école de leurs enfants. Une norme prévue par le législateur rencontre donc les réalités, d’autant que la fermeture d’une implantation dans une commune est souvent compensée par l’ouverture d’une implantation ailleurs. Tout est question de démographie locale.

À la lecture de ces normes, il paraît difficile d’en fixer de plus favorables.

Je vous remets un tableau qui présente le nombre d’implantations au cours des dix dernières années. Il faut toutefois être prudent dans l’interprétation de ces chiffres. La fermeture définitive d’une implantation scolaire n’est pas automatiquement imputable à un manque d’élèves, étant donné l’ampleur des restructurations effectuées chaque année dans l’enseignement fondamental ordinaire. Je salue d’ailleurs les initiatives locales qui permettent d’assurer la continuité de l’apprentissage des plus jeunes élèves et je pense aussi qu’une solution plus globale mérite d’être étudiée. Je partage l’analyse selon laquelle le décroisement entre réseaux est une des pistes à envisager pour l’avenir de notre enseignement.

À la suite notamment du dépôt de la proposition de résolution de votre collègue, Mme Brogniez, j’ai demandé à l’administration différentes statistiques concernant les trois dernières années, à savoir le nombre d’écoles maintenues à 80 %, à la fois pour le palier inférieur à 75 habitants par kilomètre carré et pour le palier égal à 75 habitants par kilomètre carré. À la suite d’une remarque de votre collègue, Mme Warzée, nous allons compléter cette demande de manière à voir si, dans un même espace ou une même commune, il n’y a pas parfois deux écoles de deux réseaux différents qui sont concernées par un maintien en dessous de la

norme. Quand je disposerai des chiffres demandés, je reviendrai dans votre commission pour poursuivre la discussion. Lorsque nous disposerons d’un état des lieux précis, nous pourrions étudier l’opportunité d’une révision éventuelle des normes de 80 % et de 75 habitants par kilomètre carré.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Je vais déjà me satisfaire des chiffres que vous promettez de me communiquer, Madame la Ministre. Je formulerais néanmoins deux remarques.

D’une part, je ne dis pas que les normes existantes méconnaissent les réalités, mais celles-ci évoluent et il faut parfois faire évoluer les normes. Il n’est pas étonnant que plusieurs parlementaires s’intéressent à cette question, car l’école n’est pas qu’un projet pédagogique, elle est aussi importante pour la vie sociale. Et plus un village est petit, plus il est attaché à son école et peut-être encore à son clocher.

D’autre part, j’insiste sur une forme de proactivité, qui ne nécessite ni nouveau décret ni nouvelles mesures. Je suis persuadé, les réalités étant très différentes d’une commune à l’autre, qu’une sensibilisation des élus communaux, des bourgmestres et des échevins aux difficultés auxquelles une école est confrontée, permettra de trouver une solution: il peut notamment s’agir de collaborations, si ce n’est d’un rapprochement, entre les réseaux. Tout ce travail doit toutefois se faire au préalable et non après coup.

### 1.8 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Avenir de l’ITCF de Renaix»

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Des chiffres relatifs à l’ITCF de Renaix m’ont été donnés au 15 janvier: 211 élèves réguliers; 4 élèves libres; 151 de nationalité française, soit 70 %; 41 enseignants, 3 surveillants-éducateurs, 1 proviseur. Nous sommes en Flandre, dans une école dépendant de la Communauté française qui est financée par la Flandre pour les questions organisationnelles.

Les enseignants sont payés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour pouvoir être admis dans cette école, il faut habiter en Wallonie ou dans un pays étranger. Si vous habitez en Flandre, vous ne pouvez pas fréquenter cette école-là. Racontez cela dans le monde entier, personne ne nous croira! J’avais eu vent d’un certain nombre de départs d’enseignants. J’étais donc revenu vers vous en juin 2016 et vous m’aviez répondu que vous attendiez un rapport. Vous m’aviez même conseillé de vous interroger à nouveau dans la quinzaine. Je ne l’ai pas fait, d’abord parce que je sais qu’un ministre a d’autres chats à fouetter, mais le règlement de notre Parlement ne permet pas non plus de revenir vers le ministre dans les quinze jours. Je ne pouvais donc pas le faire et je devais attendre un mois! Je vous ai alors adressé une ques-

tion écrite, mais je n'ai pas eu de réponse. Je suis donc obligé de revenir vers vous aujourd'hui. La rentrée est passée et vous avez peut-être les chiffres maintenant. D'autant qu'on a envisagé à un moment donné un déplacement de cette école vers la commune voisine de Frasnes-lez-Anvaing. On me disait que cela coûterait un peu d'argent, 4 millions d'euros. Dans le budget de la FWB, ce n'est pas une somme trop importante, mais cela permettrait à tous les élèves, qu'ils habitent en Wallonie ou en Flandre, de fréquenter cette école qui, au demeurant, est considérée comme ayant un certain nombre de qualités sur le plan professionnel.

Je vous demande de faire le point sur ce dossier et surtout sur sa pérennité.

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, veuillez tout d'abord m'excuser de n'avoir pas répondu à votre question écrite. Vu la situation compliquée évoquée lors de votre dernière intervention ici, il me semblait plus opportun d'avoir une vue claire sur la situation de la population scolaire à la rentrée ainsi que sur l'évolution du dossier de la réforme des métiers des soins de santé dont, comme vous le savez, nous discutons de l'évolution avec la ministre fédérale.

Je reviens d'abord sur ma dernière réponse du 27 juin pour préciser que, s'il existe une proposition de la Direction générale des infrastructures (DGI) relative à un projet de construction sur le site d'Anvaing, cette proposition vise à remplacer une première partie des locaux de l'Athénée d'Anvaing. Il est pourtant exact que l'administration générale de l'enseignement a, un temps, suggéré que les bâtiments actuels de l'Athénée d'Anvaing puissent, au terme de la construction d'un nouveau bâtiment, accueillir les élèves de l'ITCF de Renaix. Cela avait donc été évoqué.

Mais l'analyse de la Direction générale des infrastructures est défavorable, dès lors que la justification du projet de construction de nouveaux bâtiments pour l'Athénée est l'état du bâtiment actuel, eu égard notamment à la sécurité, à la salubrité et à la consommation énergétique.

À la rentrée scolaire 2016, les derniers chiffres de population montrent une perte d'élèves d'environ 18 %, particulièrement significative pour la première année du quatrième degré de l'enseignement professionnel secondaire complémentaire en soins infirmiers. Il y a 31 élèves en moins par rapport au 15 janvier 2016, soit une perte de 42 % qui s'explique clairement par la crainte des étudiants français, qui constituent une grande partie de l'effectif étudiantin, que le diplôme ne soit plus reconnu dans leur pays.

J'ai répondu à M. Brotchi sur la réforme des soins infirmiers, nous y reviendrons très prochainement. Ce sentiment est d'autant plus renforcé que le Pôle emploi, équivalent français du

FOREM, ne semble d'ores et déjà plus accorder d'allocations de chômage aux élèves de l'enseignement supérieur inscrits au brevet.

Je voudrais vous rassurer sur les membres du personnel de l'établissement pour cette année scolaire. Ils ont reçu des informations précises, tout comme les représentants syndicaux, lors du comité de concertation de base du 22 septembre. Au surplus, une demande de dérogation aux normes m'a été adressée par la direction et j'y ai accordé une suite favorable, justifiée essentiellement par la nécessité de se conformer au cadre législatif encadrant certaines pratiques professionnelles pour garantir le maintien de la qualité du cadre pédagogique, tout en renforçant les conditions de travail des étudiants et de leurs enseignants.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Madame la Ministre, on nage en plein surréalisme! Le monde entier peut fréquenter cette école, là où elle est située aujourd'hui, comme en témoigne la présence de 70 % de Français, sauf les personnes domiciliées en Flandre. La qualité de cette école est reconnue depuis des années; des hôpitaux flamands prennent ses étudiants comme stagiaires, même s'ils ne parlent pas le néerlandais.

Si elle déménage en territoire wallon, dans un bâtiment qui coûte un peu d'argent, on tuera à terme cette école et notre expertise en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous remercie donc pour la dérogation aux normes. Vous n'étiez pas obligée d'agir en ce sens.

En outre, je vous inviterai à Frasnes-lez-Anvaing. Je vous y montrerai qu'il est possible d'accueillir ces étudiants et que cela ira dans l'intérêt de l'expertise de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des jeunes dont nous avons besoin. Peu importe Maggie De Block! Je ne suis de toute façon pas un ami de l'Open VLD.

Nous possédons là une matière brute que nous allons perdre. Je veux parler ici de la formation de qualité.

## 2 Ordre des travaux

**Mme la présidente**. – L'interpellation de Mme Catherine Moureaux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Colonialisme belge et ses crimes dans notre enseignement», est reportée.

La question orale de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Suivi donné à la nécessaire sensibilisation des futurs enseignants à la question des jeunes aidants proches», est reportée.

Les questions orales à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, de Mme Isabelle Emmery, intitulée «Site anderlechtois à l'abandon», de Mme Isabelle Stommen, intitulée «Recherche UCL sur la rénovation des

bâtiments scolaires et site reovermonecole», de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Violence dans l'enseignement», de M. Laurent Henquet, intitulée «Organisation de l'enseignement», et de M. Olivier Destrebecq, intitulée «Professeurs empêchés d'enseigner», sont retirées.

**Mme la présidente.** – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h25.*